



LA QUINZAINE D'ALGERIE

Service économique régional d'Alger
Presse du 1^{er} au 15 février 2021

La « *Quinzaine d'Algérie* » est une revue bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parues dans la presse algérienne

Covid-19 Mesures de lutte contre la propagation

Les services de la Primature ont annoncé, le 14 février, de nouvelles mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19. Ainsi il a été décidé :

- La prolongation du confinement partiel à domicile de 05h00 à 22h00 de quinze jours dans dix-neuf wilayas.
- La réouverture de toutes les mosquées du pays d'une part, et des marchés de vente des véhicules d'occasion d'autre part.
- La levée de la limitation des activités des cafés, restaurants et fast-food à la vente à emporter. Ces commerces peuvent désormais rouvrir leurs activités pour la consommation sur place dans la limite de 50% de leurs capacités et dans le respect des règles de lutte contre la propagation du virus.
- La reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées à l'exception des cérémonies et des fêtes.

(APS)

OPEP+ Réunion Accord

Le ministre de l'Energie a fait savoir, à l'issue des travaux de la 26^{ème} réunion du comité ministériel conjoint de suivi de l'accord OPEP+ (JMMC), que le taux de conformité des quotas de production prévus dans l'accord sur la baisse de la production de l'OPEP+ a atteint 99% du mois de décembre 2020. Il a par ailleurs indiqué que les prix du pétrole brut pourraient se maintenir à 60 USD/baril au premier semestre 2021 et que l'Algérie a exporté 937 000 barils/jour de pétrole et 40 Mds m³ de gaz en 2020.

Les mesures adoptées par les pays exportateurs de pétrole depuis 2016 à travers l'accord de l'Algérie a permis de faire baisser les stocks des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à près de 2,1 milliards de barils permettant ainsi une stabilité du marché pétrolier et l'accélération du rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Pour rappel : Les pays de l'OPEP+ avaient décidé, en décembre 2020, d'augmenter leur production pétrolière de 0,5 million de barils par jour à partir de janvier 2021.

Pour rappel : Lors de la réunion de janvier, il a été décidé de maintenir les niveaux de production décidés en accordant une exception à la Russie et au Kazakhstan pour augmenter leurs production d'un total de 75 000 barils/jour.

(APS – LE SOIR D'ALGERIE)

COFACE
Risque pays

La Compagnie Française d'Assurances pour le Commerce extérieur (COFACE) relève que la persistance des difficultés du secteur des hydrocarbures devrait peser sur la croissance économique de l'Algérie. Jugeant incertaines les perspectives économiques et financières du pays, la compagnie classe l'Algérie dans la catégorie **D**, c'est-à-dire parmi les pays à risque très élevé. Sur le plan de l'environnement des affaires, l'assureur-crédit pointe l'Algérie à la catégorie **C** estimant que la fiabilité et la disponibilité des bilans d'entreprises sont très variables et que le recouvrement de créances est parfois difficile.

Dans son appréciation du risque, la Coface estime que l'activité devrait repartir progressivement cette année et prévoit une croissance de 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2021, après une récession enregistrée en 2020 (- 6,5%).

Selon la COFACE, après s'être largement repliée en 2020, en raison de la hausse du chômage (16,5% en 2020 contre 12% en 2019) et de la baisse des envois de fonds de la diaspora (1,1% du PIB), la consommation des ménages (44% du PIB) se redressera légèrement en 2021.

Concernant les investissements (37% du PIB), notamment publics, ils « *ne devraient que légèrement reprendre en raison des conditions budgétaires toujours difficiles et des incertitudes économiques* ». Malgré les dépenses en capital ou courantes (hors subventions représentant plus de 8% du PIB), « *le solde public, traditionnellement déficitaire, s'est creusé* ». En 2021, le solde public devrait reculer à -12%, « *car les dépenses pour soutenir l'économie resteraient élevées, alors que les recettes n'augmenteraient que faiblement* ». Par ailleurs, « *l'endettement extérieur demeurera faible (moins de 1% du PIB), même si l'Algérie peut solliciter l'aide multi ou bilatérale pour financer l'important déficit* ». Enfin, la dette publique devrait augmenter pour atteindre 66,6% du PIB cette année, contre 57,2% l'année passée. Le déficit courant est passé de 10,1% du PIB en 2019, à 13% en 2020, et devrait s'établir à 11,5% en 2021. « *Ce déficit continuera d'être financé en ponctionnant les réserves de change qui ont fortement reculé (équivalent à 12 mois d'importations à fin 2019, elles n'en représenteraient que 8 à la fin 2020)* ».

(LIBERTE)

**Algérie – Union
Européenne
IVCDCI
Nouvel agenda**

Pour relancer et renforcer le partenariat stratégique entre l'Union Européenne et ses partenaires du voisinage méridional, dont l'Algérie, la Commission Européenne a adopté, le 10 février, une communication proposant un nouvel agenda pour la Méditerranée qualifié « *d'ambitieux et d'innovants* ».

Selon ledit communiqué, cet agenda « *comprend un plan économique et d'investissement visant à stimuler la reprise socio-économique à long terme dans le voisinage méridional* ». Il s'agit d'un nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) de l'UE qui vient réviser la politique européenne de voisinage dédiée à la rive sud de la Méditerranée et d'adapter aux nouveaux défis auxquels est confrontée la région Méditerranée. Un montant de 7 Mds EUR est d'ores et déjà mobilisé pour la période 2021-2027 pour la mise en œuvre de cet instrument de coopération. Les financements pourraient atteindre 30 Mds EUR en investissements privés et publics dans la région au cours de la prochaine décennie.

Pour rappel : L'UE demeure le principal partenaire commercial de l'Algérie avec 57% des importations algériennes provenant de l'UE et 41% des exportations algériennes sont acheminées à destination de l'UE.

Pour rappel : Le stock des investissements directs étrangers (IDE) de l'UE en Algérie s'élève à 14,4 Mds EUR, tandis que le stock d'IDE algériens dans l'UE est estimé à 1,3 Md EUR. Le flux d'IDE algériens vers l'UE a totalisé 100 MEUR.

(LIBERTE)

<p>Douanes algériennes Déficit commercial</p>	<p>Le déficit de la balance commerciale de l'Algérie a atteint 9,86 Mds USD durant les onze premiers mois 2020, contre 5,36 Mds USD durant la même période 2019.</p> <p>La dernière note de conjoncture publiée par l'administration douanière fait état d'une baisse de 34,82% des exportations algériennes durant les onze premiers mois 2020 pour s'établir à 21,55 Mds USD, contre 35,82 Mds USD à la même période 2019.</p> <p>Les importations et exportations algériennes sont passées respectivement de 38,41 Mds USD et de 35,82 Mds USD au cours des onze premiers mois 2019, contre 31,40 Mds USD et 21,55 Mds USD respectivement au cours de la même période 2020.</p> <p>Selon le Centre National d'Information Statistique (CNIS) des Douanes algériennes, le creusement du déficit s'explique par « <i>l'effet combiné de la détérioration des exportations d'hydrocarbures (- 11,16 Mds USD) et la diminution des exportations des demi-produits (341 MUSD)</i> ». En définitive, ce creusement en 2020 donner lieu à l'aggravation du déficit de la balance des paiements qui a une incidence directe sur les réserves de changes dont le solde était de 62 Mds USD à la fin janvier 2020.</p> <p style="text-align: right;">(LIBRETE)</p>
<p>ZLECAF Réunion</p>	<p>L'Algérie a pris part, le 02 février, à la 4^{ème} réunion du Conseil des ministres africains du Commerce, afin d'examiner et d'organiser les procédures opérationnelles de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine ZLECAF.</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID)</p>
<p>Gouvernement Réunions Projets de décrets Industrie pharmaceutique Finances Energie</p>	<p>Lors des réunions de Gouvernement qui se sont tenue les 03 et 10 février, présidées par le Premier ministre, plusieurs projets de décret exécutifs ont été présentés par les ministres en charges de l'Industrie pharmaceutique, des Finances et de l'Energie.</p> <p>Celui relatif à l'Industrie pharmaceutique concerne les établissements pharmaceutiques et les conditions de leur agrément. Le texte prend en charge de nouveaux types d'établissements à savoir : les établissements d'importation, d'exploitation et d'exportation et ceux de fabrication et de distribution en gros.</p> <p>Le 2^{ème} projet, présenté par le ministre des Finances, concerne les modalités de mise en place et de fonctionnement du guichet unique dédié à l'accomplissement des formalités douanières. Ce dispositif prévoit une interconnexion avec les différents départements ministériels et permettra la numérisation de l'activité douanière.</p> <p>Le ministre de l'Energie a présenté deux projets de textes. Le 1^{er} concerne les modalités de détermination des prix de base des hydrocarbures gazeux pour les besoins de calcul de la redevance et de l'impôt sur le revenu des hydrocarbures. Le texte prévoit que ces prix soient valorisés selon leur destination.</p> <p>Le 2nd projet de décret concerne les règles et modalités de transfert au titre des contrats d'hydrocarbures ainsi que du changement de contrôle du cocontractant. A ce titre, il est souligné que les règle et les modalités, adoptées par ce texte, garantissent et préservent les intérêts de l'Etat à travers le maintien du taux de participation de l'entreprise nationale à 51% au minimum et ce, quel que soit le type de transfert accordé et l'octroi à cette dernière la possibilité d'exercer le droit de préemption dans le cas échéant.</p> <p style="text-align: right;">(APS – EL MOUDJAHID)</p>
<p>Investissements Loi</p>	<p>Selon le ministre de l'Industrie, l'élaboration du nouveau projet de loi sur l'investissement est en cours de parachèvement.</p> <p>Les principaux amendements prévus permettront : 1) de garantir une liberté de manœuvre « <i>responsable</i> » au profit des gestionnaires des entreprises publiques et privées, 2) d'accorder toutes les garanties de « <i>transparence et de clarté</i> » au profit des investisseurs publics et privés, et 3) de prioriser les projets d'investissement les plus rentables pour le pays.</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID)</p>

Finances
Crédit pour
investissement

Le ministre des Finances a annoncé qu'une instruction ministérielle prévoyant l'étude des dossiers de crédits bancaires dans un délai d'un mois seulement sera notifiée très prochainement à l'ensemble des banques de la Place.

« *Cette instruction réduira le délai à un mois pour l'étude des dossiers de crédits, à partir de la date du dépôt du dossier et il ne sera plus permis aux banques de retarder une quelconque étude après la diffusion de cette instruction, laquelle vise à combattre tout blocage bureaucratique* ».

(LIBERTE)

Production
nationale
Création
d'entreprises
Plateformes

Le ministère du Commerce a procédé, le 02 février, au lancement de la plateforme du Fichier National du Produit Algérien regroupant toutes les données relatives aux produits, sociétés et secteurs d'activités.

Selon le ministre du Commerce, cette plateforme servira de « *tableau de bord* » à même d'aider à la prise de décisions stratégiques, concernant notamment la régulation de l'importation en fonction des capacités de production de chaque produit, l'évaluation des opportunités d'exportation dans chaque secteur et la définition des régions de domiciliation des zones industrielles et logistiques et leur adaptation à la densité du tissu industriel et agricole

Par ailleurs, il a annoncé le lancement d'un portail électronique pour la création d'entreprises à distance, permettant à toute personne de s'inscrire au registre de commerce.

(EL MOUDJAHID – ALGERIE ECO)

Banque d'Algérie
Réserves
obligatoires

Le Comité des opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie (BA) a abaissé le taux des réserves obligatoires, le portant de 3% à 2%, à compter du 15 février. D'après le communiqué de la Banque centrale, cette décision a été prise en vue de renforcer les capacités de financement des banques dans le cadre de la politique nationale de relance et de diversification économique.

Par ailleurs, le communiqué relève que la croissance des crédits est estimée à 3% fin 2020 et les ressources bancaires se sont améliorées grâce à « *la mise en œuvre des orientations de politique monétaire menée tout au long de l'année 2020* ».

Enfin, la Banque estime le montant des billets de banque et pièces en circulation à novembre 2020 à 6 180 Mds DZD (\approx 46,45 Mds USD), soit une progression de 11% par rapport à janvier 2020 (5 582 Mds DZD \approx 41,96 USD).

(APS – LIBERTE)

SL Finances
Secteur bancaire
Etude

Une étude récente réalisée par le Cabinet de conseils financiers et stratégiques SL Finances donne un aperçu détaillé de la situation du secteur bancaire algérien. Cette étude se fonde sur des données publiques disponibles au niveau de Centre National du Registre de Commerce et sur une analyse des bilans des banques à la fin 2019.

Selon le document, à la fin 2019, le montant consolidé des prêts accordés à la clientèle était de 9 934 Mds DZD (\approx 74,67 Mds USD), dont 8 698 Mds DZD (\approx 65,38 Mds USD) par les six banques publiques, soit 87,50%.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) était évalué à 21 688 Mds DZD (\approx 163,03 Mds USD) et les prêts bancaires représentaient donc 45,80% du PIB.

A la même période, le montant consolidé des dépôts collectés par les banques auprès de leurs clientèles était de 30 903 Mds DZD (\approx 232,30 Mds USD) dont 9 368 Mds DZD (\approx 70,42 Mds USD) par les banques publiques (86%).

Le rapport relève que « *les banques privées gèrent plus activement leurs bilans et maîtrisent mieux les risques, n'ayant pas à subir les injonctions externes* ».

Le bilan consolidé de la place bancaire algérienne était de 15 645 Mds DZD à fin 2019, soit environ 13 Mds USD au taux de change en vigueur à cette période.

(EL WATAN - REPORTERS)

<p>Secteur bancaire</p>	<p>Selon le ministre des Finances, 40 nouvelles agences bancaires ont été ouvertes en 2020 à travers les différentes wilayas du pays, dont 18 de banques publiques, portant le total à 1 690 agences sur le territoire national. Ce chiffre demeure « <i>très loin</i> » des normes internationales d'une agence pour 10 000 habitants, car la moyenne algérienne est d'une agence pour 26 000 habitants.</p> <p style="text-align: right;">(EL WATAN)</p>
<p>CEREFÉ Energie Consommation finale Bioénergie</p>	<p>Selon le Commissariat aux Energies Renouvelables et à l'Efficacité Energétique (CEREFÉ), « <i>la consommation finale d'énergie continue de suivre une tendance haussière avec une moyenne annuelle de 5% et l'évolution de la consommation finale d'énergie sur la même période (2010-2019) a enregistré une hausse de 59%</i> ».</p> <p>Par ailleurs, selon le Commissariat, le potentiel bioénergétique est évalué à plus de 500 000 Tonnes Equivalent Pétrole (TEP). Les ressources de bioénergie présentées dans l'étude concernent exclusivement l'exploitation énergétique des déchets ménagers et assimilés (DMA). « <i>En considérant uniquement les déchets ménagers et assimilés, il est possible d'atteindre une production d'électricité supérieure à 1900 GWh grâce à la valorisation énergétique des déchets, ce qui pourrait couvrir les besoins en électricité de plus d'un million et demi d'habitants</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(EL WATAN - APS)</p>
<p>Sonatrach Energie Gaz</p>	<p>Selon un communiqué du groupe Sonatrach, l'Algérie consolide sa position de 1^{er} fournisseur de gaz de l'Espagne en 2020, avec un volume exporté de 9,6 milliards de mètres cubes (Mds m³) (dont une partie destinée au Portugal) ce qui représente une part de marché de 29%. Les importations gazières de l'Espagne se sont établies à 32,6 Mds m³ en 2020, enregistrant une baisse de 13,5% par rapport à 2019.</p> <p>D'autre part, « <i>l'Algérie consolide sa position de 2^{ème} plus gros fournisseur de gaz sur le marché italien en dépit de la baisse des importations gazières de l'Italie en 2020 qui ont enregistré une baisse de 8% par rapport à 2019 pour se situer à 66 Mds m³</i> ». En 2020, l'Algérie a exporté 1,48 Mds m³ vers l'Italie, en progression de 12% par rapport à 2019.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Foncier industriel</p>	<p>Selon le ministère de l'Industrie, un projet de décret exécutif portant création d'un Office National du Foncier Industriel (ONFI) est en cours d'élaboration. Cet office sera le résultat de la fusion de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) et de l'entité chargée de la gestion des zones industrielles et d'activités relevant du groupe public des industries locales Divindus.</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID)</p>
<p>Industrie Bilan annuel</p>	<p>Selon le bilan annuel 2020 du ministère de l'Industrie, le département a lancé, en 2020, une opération d'audit des partenariats existants entre les secteurs public et privé pour évaluer leur impact financier et économique, et identifier leurs insuffisances. Les conclusions de cette opération seront livrées durant le 1^{er} trimestre 2021 et servira de « <i>référence</i> » pour l'élaboration d'une stratégie de partenariat entre les entreprises publiques et les partenaires privés nationaux et étrangers.</p> <p>Par ailleurs, le document relève que « <i>les insuffisances et les dysfonctionnements qui ont caractérisé l'activité du Conseil des Participations de l'Etat (CPE) depuis sa création en 2001 exigent des réformes profondes</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Travaux publics Infrastructures Bilan 2020</p>	<p>Selon le bilan de l'année 2020 du ministère des Travaux publics, des groupements d'entreprises, sino-algérien et sino-malaisien, ont été présélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres qui a été lancé en mars 2020 pour mettre fin à la congestion routière dans Alger. Il est précisé que le cahier des charges devant régir les projets de décongestion du trafic routier au niveau de la wilaya d'Alger « <i>est en cours de finalisation</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID - APS)</p>

**Industrie
électronique et
électroménagère**

Pour compléter le cadre réglementaire mis en place récemment, le collectif des Fabricants Algériens de Produits Electroniques et Electroménagers (FAPEE) a transmis plusieurs propositions au ministre de l'Industrie.

Selon des membres du collectifs, « *le système CKD a été remplacé par le régime préférentiel qui suppose des critères d'éligibilité basés sur un mode de calcul, via l'approche financière (calcul du CPE) que nous ne remettons pas en cause, mais que nous estimons incomplète* ».

« *L'approche par intégration physique prend en considération des critères objectifs non altérables complètement indépendants de la fluctuation des coûts des matières premières, ni de la valeur du dinar et encore moins du niveau d'amortissement des investissements consentis et la conquête des marchés internationaux* ».

Le collectif propose de « *répartir les produits par famille et de regrouper les composants et pièces constituant la famille des produits en cinq catégories d'articles : matières premières (exempt des droits de douanes (DD) et de TVA), composants qui ne peuvent être en aucun cas produits en Algérie (Taux de DD de 5% et 19% de TVA), les composants qui ne sont pas aujourd'hui fabriqués en Algérie mais qui peuvent l'être à l'avenir (DD de 5% et 19% de TVA durant 2ans, puis soumis au DD communs) et les composants qui sont déjà fabriqués par l'opérateur avec un tissu de sous-traitants déjà existant (DD communs de 19%), ainsi que les sous-ensembles de produits électroménagers (SKD) pour permettre le montage de produits électroménagers (SKD) pour le montage de produits finis (DD 19%)* ».

(LIBERTE)

**Construction
automobile**

Selon le ministre de l'Industrie, des discussions sont en cours avec deux constructeurs automobiles asiatique et européen. « *Nous avons même installé des groupes de travail qui étudient actuellement la consistance de ces projets [...]. Au moment où je vous parle, les discussions avancent très bien avec nos partenaires* ».

(EL MOUDJAHID)

**Concession
automobile**

Selon un communiqué du ministère de l'Industrie, 3 nouveaux agréments provisoires ont été octroyés par le Comité technique interministériel chargé de l'étude des dossiers des opérateurs désireux d'exercer l'activité de concessionnaire automobile. Ainsi, un total de 7 agréments provisoires a jusqu'alors octroyé sur 27 dossiers étudiés.

Par ailleurs, selon le ministre de l'Industrie, l'identité des concessionnaires ayant bénéficié d'une autorisation provisoire pour l'importation de véhicules neufs sera « *bientôt* » révélée à l'opinion publique. Il a précisé que les marques étrangères n'en étaient pas exclues « *à condition qu'elles trouvent un algérien résident comme concessionnaire et non pas associé* ».

Pour information : 227 pré-inscriptions ont été effectués sur la plateforme numérique dédiée à l'activité et seuls 96 dossiers ont été déposés.

(APS – EL MOUDJAHID)

**Agriculture
Feuille de route**

Selon le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, parmi les principaux objectifs de la feuille de route du secteur à l'horizon 2024 se trouvent la « *réduction sensible* » de la facture d'importations de plusieurs produits de base : blé tendre (-400 M USD), huiles (-983 M USD), sucre (-555 M USD), maïs (-17,6 M USD), tomates (-55 M USD), graines de pommes de terre (-42 M USD) et ail (-12 M USD). Ces objectifs seraient atteints via le renforcement de la production domestique (notamment dans les wilayas du Sud) et la réduction de certaines subventions.

Par ailleurs, le ministère a annoncé le lancement d'un « *recensement agricole global* » au niveau des administrations et des chambres sous tutelle en vue d'actualiser les données agricoles qui datent de 2001.

(APS – EL MOUDJAHID)

<p>Agriculture Marchés à bestiaux Importations</p>	<p>Selon le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, « <i>les marchés à bestiaux à travers toutes les wilayas du pays ouvriront prochainement</i> », dans le cadre des mesures prises par son département pour assurer la disponibilité des produits alimentaires nécessaires pour le mois prochain du ramadhan.</p> <p>Il a par ailleurs indiqué que « <i>l'Algérie, par sa décision d'arrêter l'importation des viandes rouges fraîches et congelées a remporté une bataille au profit de l'économie nationale, des éleveurs et des producteurs qui devront à leur tour relever le défi d'assurer la disponibilité des produits</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Agriculture Aliment pour bétail</p>	<p>Selon le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, le secteur a été amené à prendre des mesures pour remédier à la « <i>hausse exponentielle récente</i> » des prix mondiaux des aliments pour bétail. Ainsi, le secteur a décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De subventionner certaines matières et de limiter le prix des aliments destinés à l'alimentation des vaches laitières dans une fourchette comprise entre 2 220 DZD et 3 300 DZD (≈ 16,53 et 24,80 USD). ➤ D'installer une cellule de suivi quotidien du marché du son, notamment dans les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux impactées par la sécheresse. ➤ De renforcer la concertation et l'entente au niveau de l'administration locale. <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID)</p>
<p>Médicaments Concurrence</p>	<p>Selon le Conseil de la Concurrence, « <i>les allégations contenues dans le site de l'UNOP sur une étude de l'Union Européenne préconisant l'ouverture du marché national du médicament aux importations européennes, endossée par le Conseil de la Concurrence sont infondées</i> ».</p> <p>Le Conseil soutient qu'il « <i>n'a jamais recommandé l'ouverture du marché aux importations</i> » et que le marché du médicament n'a pas été exclu du champs d'application de l'ordonnance sur la concurrence. Il précise que les objectifs de l'étude visent « <i>à établir un diagnostic concurrentiel de la chaîne de distribution du médicament en Algérie et n'entend, en aucun cas, juger les conduites des opérateurs ni d'émettre des sanctions à leur encontre</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(LIBERTE)</p>
<p>Débit internet</p>	<p>Selon le ministère de la Poste et des Télécommunications, la bande passante internationale en Algérie est passée de 1,7 à 2,4 Térabits par seconde (Tbps) entre janvier 2020 et 2021. « <i>Cette capacité sera doublée durant l'année 2021</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID)</p>
<p>Mines Carte</p>	<p>Dans le cadre de l'élaboration de la carte des ressources minières du pays, l'Agence du Service Géologique de l'Algérie (ASGA), sous tutelle du ministère des Mines, a engagé 76 projets pour l'année 2021. Ces projets se répartissent en cartographie nord et sud (43 projets), géo-information (19) et ressources minérales (17).</p> <p>Par ailleurs, selon le ministre des Mines, le lancement effectif du projet de prospection du gisement de Ghar Djebilet aura lieu en mars 2021 au plus tard et son exploitation effective à la fin 2023. Ce projet figure parmi les priorités du secteur car l'Algérie a besoin de produire 12 millions de tonnes de fer, en vue de couvrir les besoins nationaux, la production actuelle ne dépassant pas 5 millions de tonnes.</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID)</p>
<p>Partenariats algéro-étrangers Occidental ENI Total</p>	<p>Le groupe Sonatrach a signé un protocole d'accord avec ses partenaires : Occidental, ENI et Total visant afin de consolider leurs relations et leur « <i>partenariat historique</i> » dans le périmètre contractuel situé dans les blocs 404 et 208 de Berkine.</p> <p>Selon un communiqué de Sonatrach, ce protocole d'accord a pour objet l'élaboration d'une feuille de route pour la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures dans le bassin de Berkine, sous l'égide du nouveau dispositif régissant les activités hydrocarbures.</p> <p style="text-align: right;">(LIBERTE)</p>

<p>Sonatrach Projet Boosting III</p>	<p>Sonatrach a annoncé la mise en service du projet Boosting III du champ Hassi R'mel qui vise à maintenir un niveau de production de gaz naturel estimé à 180 millions de m³/jour et à récupérer des réserves supplémentaires estimées à 400 Mds de m³.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Entreprise algérienne Groupe Benamor</p>	<p>Toutes les filiales du groupe Amor Benamor sont actuellement à l'arrêt. Il s'agit de l'usine de pâtes alimentaires et couscous (Guelma), celle des conserveries de tomate industrielle CAB (Guelma), les deux moulons (Guelma), les chantiers de la promotion immobilière (Annaba) et même l'académie de football (Alger).</p> <p>En effet, une crise financière s'est emparée du groupe après la décision de justice de bloquer tous ses comptes bancaires. Conséquences : un bateau transportant une cargaison de 23 587 tonnes de blé dur est en rade depuis le 15 janvier au large du port d'Annaba. En provenance du Canada, ce navire n'a pas encore reçu l'autorisation d'accéder au port pour décharger, selon des sources portuaires. La cargaison a été acquise sur fonds propres, par les Moulins de Amor Benamor, suite à une autorisation de justice pour approvisionner l'usine de pâtes alimentaires.</p> <p style="text-align: right;">(EL WATAN)</p>
<p>Entreprise algérienne Saidal</p>	<p>Selon le Directeur Général de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques (ANPP), des discussions sont en cours entre le Groupe public Saidal et un opérateur russe pour la production locale du vaccin anti-Covid-19 « <i>Sputnik V</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(LE QUOTIDIEN D'ORAN)</p>
<p>CGEA</p>	<p>Mme. Saida Neghza a été réélue, le 13 février 2021, à l'unanimité pour un 2^{ème} mandat à la tête de la Confédération Générale des Entreprises Algériennes (CGEA).</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID)</p>
<p>CAPC LF 2021</p>	<p>Intervenant à l'occasion de la 1^{ère} édition des débats de la Confédération Algérienne du Patronat Citoyen (CAPC), anciennement FCE, sur les dispositions de la Loi de Finances (LF) 2021, des chefs d'entreprises et des experts ont souligné la nécessité d'assouplir certaines dispositions de cette loi afin de soutenir les entreprises dans le contexte actuel de l'économie nationale impactée par la crise sanitaire.</p> <p>Le président du CAPC s'interroge plus particulièrement sur les dispositions prévues pour l'exercice de l'activité de l'importation et les conditions de paiement de celle-ci. « <i>Des entreprises sont en attente d'éclaircissements de la part des autorités sur la question des importations de produits et marchandises destinées à la revente en l'état</i> ». Il s'est interrogé sur la possibilité d'appliquer ces dispositions avec effet rétroactif sur les sociétés existantes.</p> <p>Il a également relevé la nouvelle taxe de 19% prévue pour l'activité sur internet, estimant que cette disposition n'encouragera pas les efforts entrepris en matière de digitalisation, de télétravail et d'apprentissage à distance.</p> <p>L'autre préoccupation des membres de la CAPC a trait à l'exclusion des entreprises de services fournissant des prestations aux sociétés étrangères établies en Algérie des dispositions d'exonérations réalisées par les personnes physiques.</p> <p>Par ailleurs, les intervenants ont abordé les dispositions prévues en matière de facilités dans l'importation de matériels d'occasion de moins de trois ans, considérant que la période définie ne peut pas s'appliquer, notamment pour des secteurs jugés « <i>stratégiques</i> » comme celui de l'industrie du médicament. D'autres ont plaidé pour l'élargissement des autorisations d'importation de matériels agricoles usagés, ainsi que la suppression de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) et l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) « <i>pesant lourdement</i> » sur les entreprises.</p> <p><u>Pour information</u> : Cette rencontre s'est tenue avec la participation de responsables de la Direction Générale des Impôts (DGI).</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>

**Justice
Hommes d'affaires**

Le Procureur général près de la Cour d'Alger a requis, le 13 février 2021, une peine de 10 ans de prison ferme contre M. Mahieddine Tahkout, PDG du groupe Tahkout Manufacturing Company (TMC), et contre M. Chaboub, ancien PDG de la Société Nationale des Véhicules Industriels (SNVI). Ce dernier est poursuivi pour « *dilapidation des deniers publics* » et « *faux et usage de faux* ».

(ALGERIEI)

**Justice
Anciens hommes
politiques**

Le Procureur général près de la Cour d'Alger a requis, le 14 février, une peine de dix ans de prison assortie d'une amende de 1 MDZD (≈ 7 517 USD) contre MM. Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia, anciens Premiers ministres, de 3 ans de prison contre M. Abdelghani Zaâlane, ancien ministre des Transports.

Les prévenus sont poursuivis pour corruption dans l'affaire « *GB Pharma* », filiale du groupe Condor, propriété de la famille Benhammadi, et le financement occulte de la campagne électorale de l'ancien président de la République.

(ALGERIE ECO)

**Covid-19
Bilan sanitaire de
l'Algérie**

Jour	Nombre de cas enregistrés en 24 heures	Nombre total de contaminations	Nombre total des décès
1 ^{er} février	239	107 578	2 894
02 février	263	107 841	2 898
03 février	275	108 116	2 900
04 février	265	108 381	2 904
05 février	248	108 629	2 909
06 février	0	108 629	2 909
07 février	459	109 088	2 914
08 février	225	109 313	2 918
09 février	246	109 559	2 924
10 février	223	109 782	2 926
11 février	254	110 049	2 930
12 février	210	110 303	2 932
13 février	210	110 513	2 935
14 février	198	110 711	2 939

Les montants en Dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (USD) au taux officiel du 15.02.2021

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique Régional d'Alger (adresser les demandes à : darine.chenine@dotresor.gouv.fr).

Le service Economique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Economique Régional d'Alger

Adresse : 25, chemin Abdelkader Gadouche – 16035 – Hydra

Rédigée par : Darine Chenine

Revue par : Thibault Le Ruyet